

NOTICE D'INSTRUCTION ET D'ENTRETIEN

TABLE ELEVATRICE MOBILE (Notice Originale)



NUMERO DE SERIE

MANUVIT SA

Bureaux Commerciaux : BP123 – 89303 JOIGNY Cedex-FRANCE

Tel : +33 (0)3 86 92 95 95 – Fax : +33 (0)3 86 92 95 99

Usine : ZI Beauregard – Rue des Peupliers – 61600 LA FERTE MACE-FRANCE

Tel : -33 (0)2 33 37 31 64 – Fax : 02 (0)2 33 38 23 96

Site Internet : www.manuvit.fr



Avant d'utiliser l'appareil, il est indispensable pour la sécurité et l'efficacité d'usage, de prendre connaissance de la présente notice d'instructions et de se conformer à toutes ses prescriptions.

Cette notice d'instructions doit être conservée **à disposition de tout utilisateur**.

Prendre connaissance et conserver lisibles les instructions figurant sur les plaques fixées sur l'appareil.

S'assurer que l'utilisateur à qui vous confiez l'appareil est **formé et apte** à assumer les exigences de sécurité que comporte son utilisation.

L'appareil doit être utilisé **exclusivement** sur un **sol horizontal, plat et uniforme**.

L'appareil doit **impérativement** être utilisé avec un équipement de préhension.

L'appareil ne doit pas être déplacée avec une **charge placée à plus de 100mm du sol**.

Respecter un périmètre de sécurité de 1 mètre pour toute autre personne dans l'environnement de travail.

Préserver l'appareil de toute intervention incontrôlée lorsqu'il n'est pas en utilisation. Mettre en place les freins.

Le fabricant décline toute responsabilité pour les conséquences d'un démontage de l'appareil et de modifications apportées hors de son contrôle.

Lorsque l'appareil présente un état de vétusté susceptible de provoquer des risques, il y a **obligation pour l'utilisateur d'assurer la neutralisation de l'appareil**, à savoir : la mise hors d'état de fonctionnement et éventuellement le démontage de l'appareil.

L'utilisateur peut, uniquement dans le cas où le fabricant du chariot a cessé toute activité et où il n'existe aucun successeur susceptible de reprendre l'activité, prévoir une modification ou une altération d'un chariot couvert par la présente partir de l'ISO3691, à condition qu'il prévoie que l'utilisateur

- a) Prévoit que la modification ou l'altération soit conçue, soumise à essais, et appliquée par un ou plusieurs ingénieurs, experts dans le domaine des chariots de manutention et de leur sécurité.
- b) Conserve un enregistrement de la conception, du ou des essais et de l'application de la modification ou de l'altération.
- c) Approuve et procède aux changements appropriés de la ou des plaques de capacité, des décalcomanies, des étiquettes et de la notice d'instructions.
- d) Appose sur le chariot une étiquette fixe et immédiatement visible indiquant la teneur de la modification ou de l'altération du chariot, la date de modification ou de l'altération effective, ainsi que le nom et l'adresse de l'organisme ayant exécuté les diverses tâches.

⊘ - INTERDICTIONS - ⊘

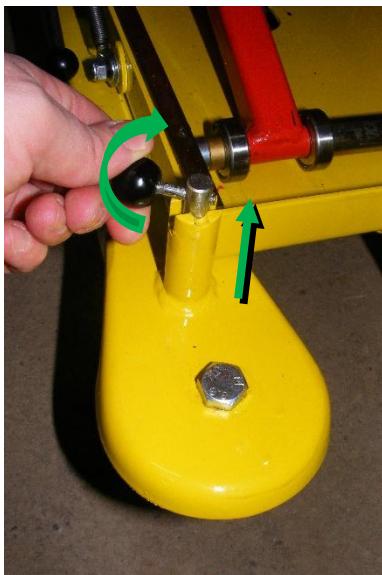
- **d'utiliser l'appareil s'il n'est pas en bon état apparent.**
- **d'utiliser l'appareil pour un usage pour lequel il n'a pas été conçu.**
- **d'utiliser le système à géométrie variable pour le serrage des charges.**
- **de passer la main ou un objet de toute nature à proximité des pièces en mouvement.**
- **de déplacer la charge en position haute ou au-dessus du personnel.**
- **de stationner sous la charge.**
- **d'utiliser l'appareil pour l'élévation de personnes.**
- **de soumettre une charge supérieure à la charge maximale d'utilisation.**
- **de balancer la charge.**

B- DESCRIPTIF

- Table élévatrice à déplacement et levée manuel, équipé de 2 roulettes pivotantes Ø 125 à l'arrière et 2 roulettes pivotantes Ø 125 à l'avant.
 - La levée et la descente sont effectuées par 2 vérins hydrauliques, démultipliés et synchronisés par un double ciseau, et commandés par une pompe au pied à deux vitesses.
 - La descente est commandée par simple rotation d'une tige de vanne.
 - Protection du chariot par clapets parachutes (à la base de chaque vérin), en cas de rupture accidentelle du flexible hydraulique.
-
- Poids de la table à vide : 110kg
 - Niveau sonore : inférieur à 70 dB (A)
 - Seuil de vibrations : inférieur à 2,5 m/s²
 - Essais d'aptitude à l'emploi réalisés selon la règle technique 4.1.3 de l'annexe I citée par l'article R.4312-1 du Code du Travail.
Coefficient d'épreuve : 1,50 en statique / 1,10 en dynamique.



Pour retirer l'indexage. Tirer vers le haut puis tourner de 90° (position haute)



C- Fonctionnement de la table

La table est livrée prêt à l'emploi.

Utilisations prévues de la table :

- Le déplacement d'une charge d'un point A à un point B :

Le centre de gravité de la charge devra être maintenu le plus près possible du sol.

- L'élévation d'une charge d'une hauteur H1 à une hauteur H2 :

Durant une phase de montée ou de descente, il est interdit de déplacer simultanément la table.

Lorsque la charge est à plus de 200mm du sol, les déplacements doivent être réduits au maximum, et exécutés à une vitesse réduite. Il ne doit pas y avoir d'autres personnels à proximité.

Formation des utilisateurs :

Les utilisateurs doivent recevoir une information et une formation appropriée pour exercer leurs activités sans risque. Cela concerne, les opérateurs chargés d'utiliser la table, mais aussi ceux chargés de le maintenir.

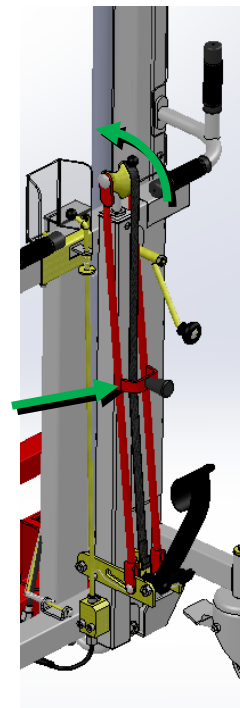
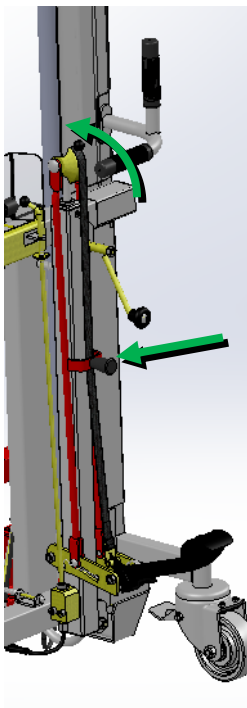
Une formation initiale et adaptée permet de réduire les risques d'accidents liés à l'utilisation à la table et permet de rappeler les règles élémentaires de sécurité.

L'utilisation de la table ne peut se faire qu'après avoir obtenu une approbation.

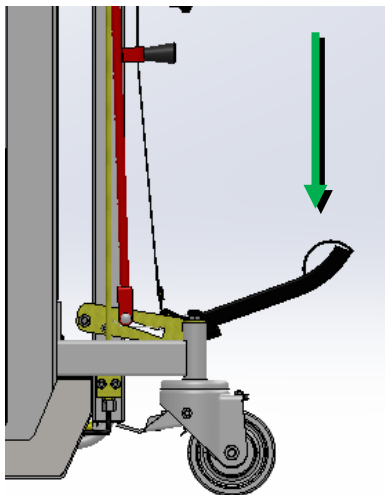
- **Levée / Descente :**

- ✓ Il existe 2 vitesses de pompage : une petite vitesse et une grande vitesse.

- 1) Pour passer à la **petite vitesse** de pompage, actionner la cloche vers l'avant pour faire descendre la pédale, et pousser la bielle de pompe vers l'avant. Levée de **20 mm** à chaque coup de pédale.
- 2) Pour passer à la **grande vitesse** de pompage, actionner la cloche vers l'avant pour faire descendre la pédale, et tirer la bielle de pompe vers l'arrière. Levée de **35 mm** à chaque coup de pédale.

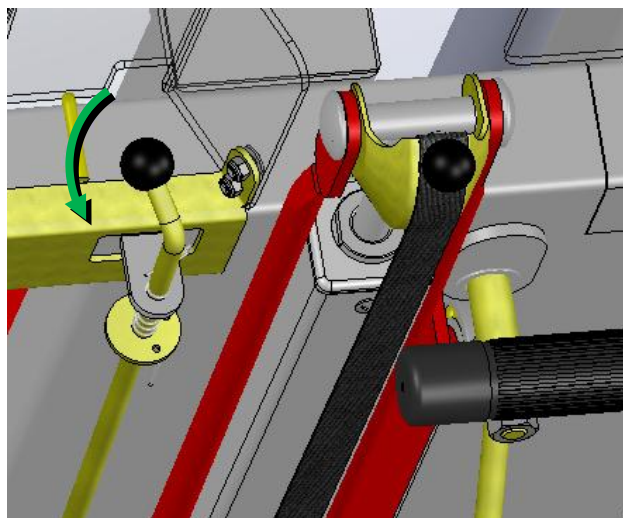


- ✓ La levée est obtenue par « pompage au pied » à l'aide d'une pédale.



- ✓ La descente est obtenue par rotation, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, de la tige de vanne.

ATTENTION : Lors de la descente, appuyer sur la pédale pour libérer la pression d'air à l'intérieur du réservoir d'huile.



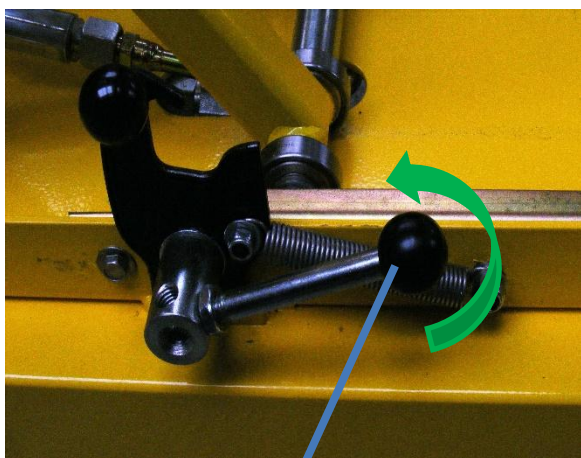
- **Verrouillage / Déverrouillage (de la table) :**

La table a un dispositif de verrouillage en position basse à l'aide d'un crochet et un ressort de rappel

Pour verrouiller :

Le levier (repère 1) doit être desserré de sorte que le ressort de rappel puisse ramener le crochet en position fermé.

Après cette opération descendre la table jusque en bas puis pour plus de sécurité revenir serrer à l'aide du levier (repère 1).



Repère 1



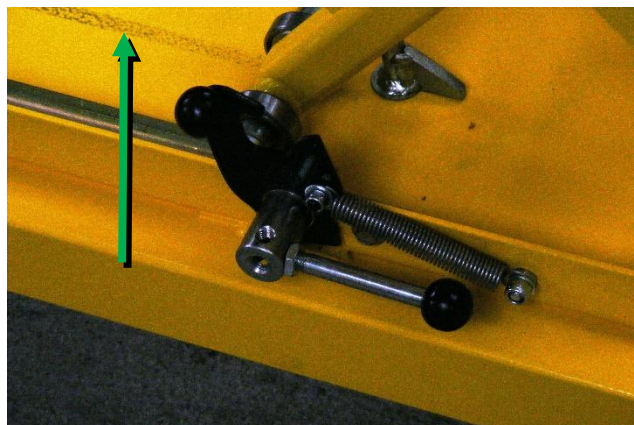
Pour déverrouiller :

Le **crochet** est tiré en position ouverte puis le **levier** (repère 1) doit être serré afin de garder cette position pour la levée de la table.

Après cette opération monter la table à la hauteur souhaitée.



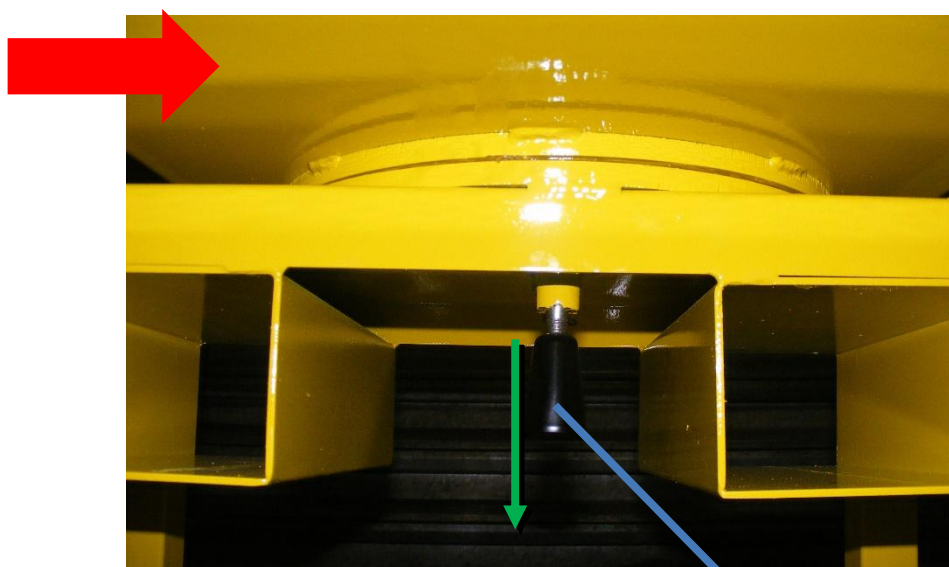
Repère 1



- **Rotation du plateau avec rouleaux :**

La rotation du plateau s'effectue tous les 90° grâce à **une tirette** (repère 2) qui vient indexer le système.

Pour effectuer une rotation tirer vers le bas le **repère 2** et simultanément **tourner le plateau** jusqu'au prochain indexage.



Repère 2

Le plateau bénéficie d'une plaque qui fait office de butée escamotable.

Pour l'ouvrir, **lever** puis **tirer** vers l'extérieur.



D – ENTRETIEN ET MAINTENANCE








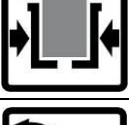




- ✓ Tous les trimestres, pulvériser du téflon ou de la graisse sur les articulations des ciseaux.
- ✓ Si le réservoir a perdu de l'huile (pour des raisons de démontage ou autres), refaire le niveau.
- ✓ Vérifier l'usure des bandages de roues et les remplacer si nécessaire.
- ✓ Tous les 5 ans, vérifier l'usure des joints des vérins de levage.
- ✓ Prescrire l'utilisation des pièces de rechange d'origine pour assurer la sécurité de l'appareil



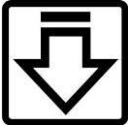



E – PLAQUE D'IDENTIFICATION / MARQUAGE C.E.

MANUVIT LA GEOMETRIE VARIABLE MANUVIT SA Z.I. Beauregard - Rue des Peupliers 61600 LA FERTÉ-MACÉ Tél. 02 33 37 31 64 www.manuvit.fr	Type Model		CE	
	Nr série Serial nr		Capacité Load capacity	
	Année Year		Poids net Net weight	


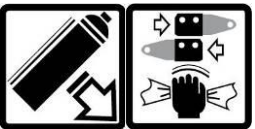
PICTOGRAMMES SECURITE UTILISATION

GERBEURS



	Verrouillage
	Danger
	Transport de personne interdit
	Circulation ou stationnement sous la charge interdit
	Déplacement charge haute interdit
	Déplacement vitesse maxi interdit
	Serrage de la charge interdit avec la géométrie variable
	Mettre les fourches en contact avec la charge sans serrage
	Abaissement de la pédale du système de pompage
	Passage en vitesse 1
	Passage en vitesse 2
	Déverrouillage de la géométrie variable pour utilisation du roto-fût

	Hauteur de prise des fûts de 200L
	Butée de hauteur de prise des fûts de 200L
	Descente de la charge
	Montée de la charge
	Déverrouillage de la géométrie variable
	Appui des mains interdit - Risque de coupure


BLOC BOUTEILLE

	Mise en contact des mâchoires avec serrage interdit
	En cas de glissement de la bouteille nettoyer les mâchoires

PAL BAC

	Levier de géométrie variable de PAL BAC + ouverture - fermeture et verrouillage
	Graissage interdit

ROUL FÛT

	Mettre la sécurité après accrochage du fût
---	--

ENTREPRISE

**APPAREIL DE LEVAGE
(Equipement de travail)**

Marque :

Type :

N° de série :

Date de mise en service dans l'entreprise :

CARNET DE MAINTENANCE

- Vérifications liées à la mise en service :
l'article de référence devient le R4323-22 (remplace le R233.11.1)
- Vérifications liées à la remise en service :
l'article de référence devient le R4323-28 (remplace le R233.11.2)
- Vérifications générales périodiques :
les articles de référence deviennent R4323-22 à R4323-28,
R4721-11 et R4535-7 (remplacent le R233.11)

CARNET DE MAINTENANCE

Par appareils de levage, il faut entendre les matériels, y compris ceux mus par la force humaine employés directement et leurs équipements, conduits par un ou des opérateurs, dont au moins une des fonctions est de déplacer une charge ou des personnes avec changement de niveau significatif pendant le déplacement, la charge n'étant pas liée de façon permanente à l'appareil.

Liste non exhaustive des matériels concernés :

- Appareils assurant le transport en élévation de personnes tels qu'ascenseurs de chantier
 - Appareils en fonctionnement semi-automatique
 - Appareils de manutention à poste de conduite élevable
 - Bras ou portiques de levage pour bennes amovibles Blondins
 - Chargeurs frontaux conçus pour être assemblés sur les tracteurs agricoles et équipés pour le levage
 - Chariots automoteurs
 - Crics de levage
 - Débardeuses forestières
 - Elévateurs de postes de travail
 - Echafaudages volants
 - Engins de terrassement équipés pour la manutention d'objets
 - Equipements interchangeables installés sur les tabliers de chariots élévateurs à flèche télescopique ou non
 - **Gerbeurs**
 - Grues potences
 - Grues sapines
 - Grues derricks - Grues à tour
 - Grues mobiles automotrices - Grues sur véhicules
 - Grues auxiliaires de chargement
 - Grues portuaires
 - Grues sur support flottant
 - Hayons élévateurs
 - Manipulateurs mus mécaniquement
 - Monte-matériaux - Monte-meubles
 - Mono-rails
 - Mâts de levage
 - Palans
 - Pipe layers
 - Plans inclinés accessibles ou non aux personnes
 - Plateformes élévatrices mobiles de personnes automotrices ou non ou installées sur véhicules porteurs
 - Ponts élévateurs de véhicules
 - Poutres et ponts roulants - Poutres de lancement
 - Pull-lifts
 - Skips
 - Tables élévatrices
 - Tire-forts de levage
 - Transstockeurs avec conducteur embarqué
 - Treuils - Vérins et leurs supports, etc.,
- Pour les grues à tour des mentions spécifiques complémentaires doivent être mentionnées sur le carnet de maintenance (arrêté du 3 mars 2004).

LE CARNET DE MAINTENANCE EST TENU À DISPOSITION DE L'INSPECTEUR DU TRAVAIL, DES AGENTS DE LA CRAM, DU CHSCT, DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Il est également tenu à disposition des personnes chargées des vérifications réglementaires lors de la mise ou remise en service de l'appareil et des vérifications périodiques.

Date des opérations	Périodicité des opérations	Référence des pièces remplacées	Entreprise intervenante	Nom de l'intervenant	Signature de l'intervenant
.../.../.....					
<p style="text-align: center;">Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification <i>Cocher l'opération concernée</i></p>					
.../.../.....					
<p style="text-align: center;">Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification <i>Cocher l'opération concernée</i></p>					
.../.../.....					
<p style="text-align: center;">Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification <i>Cocher l'opération concernée</i></p>					
.../.../.....					
<p style="text-align: center;">Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification <i>Cocher l'opération concernée</i></p>					
.../.../.....					
<p style="text-align: center;">Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification <i>Cocher l'opération concernée</i></p>					

Date des opérations	Périodicité des opérations	Référence des pièces remplacées	Entreprise intervenante	Nom de l'intervenant	Signature de l'intervenant
.../.../.....					
<p style="text-align: center;">Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification <i>Cocher l'opération concernée</i></p>					
.../.../.....					
<p style="text-align: center;">Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification <i>Cocher l'opération concernée</i></p>					
.../.../.....					
<p style="text-align: center;">Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification <i>Cocher l'opération concernée</i></p>					
.../.../.....					
<p style="text-align: center;">Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification <i>Cocher l'opération concernée</i></p>					
.../.../.....					
<p style="text-align: center;">Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification <i>Cocher l'opération concernée</i></p>					